

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/64 à N°2023/95

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq octobre deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY – Mme Marie-Pierre SEGOND - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE - M. Roger LAURENT - Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT – Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY – Mme Stéphanie MORELLI – M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Vincent DHELIN – Mme Véronique DELEPLANQUE – M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Serge THERY - Mme Catherine de RUYTER – M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

Monsieur Serge THERY a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET.
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Philippe DUEZ

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 octobre 2023

DELIBERATION

2023 / 85 - CONTRAT DE VILLE D'AGGLOMERATION (2015-2023) - ADOPTION DE LA PROGRAMMATION 2023.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) fixe les principes de la nouvelle politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'action pour la période 2015-2020, désormais prolongée jusqu'en 2023.

Son article 1er prévoit que « la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ». Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Lomme faisait partie en 2014, des quartiers sortants de la géographie prioritaire et devait pouvoir demander, au titre de la loi, à faire l'objet d'un contrat de ville faisant appel aux moyens de droit commun, au titre de « territoire de veille active » (article 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

La MEL a engagé le Contrat de Ville d'Agglomération le 15 juillet 2015, dont elle porte la stratégie globale partagée avec l'Etat, la Région, le Département, ses communes membres et de nombreux partenaires.

Le Contrat de Ville d'Agglomération associe dans un cadre unique, 3 axes de travail prioritaires : le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale et le renouvellement urbain. Il mobilise l'ensemble des politiques publiques, y compris les fonds européens.

Le Contrat de Ville porte une stratégie de développement durable des quartiers et repose sur l'organisation de l'offre de services à la population en renforçant les dispositifs d'inclusion sociale et professionnelle. Il conforte également l'attractivité des territoires en régénérant les flux économiques et sociaux entre les villes et les quartiers. Les moyens relevant des politiques de droit commun de nos institutions et les moyens complémentaires de la Politique de la Ville seront concentrés sur les territoires les plus en difficultés.

La MEL est en charge du portage transversal de la politique de la ville, tant sur les aspects économiques, sociaux, qu'urbains ; elle assure la cohérence des actions.

La Ville de Lomme fait donc partie des quartiers de veille. Ce sont des territoires qui ne sont pas retenus dans la géographie prioritaire définie par voie réglementaire, mais sur lesquels les

partenaires locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine formalise, à travers des dispositions spécifiques rassemblées, le dispositif prévu à l'attention des territoires sortants. Il est prévu expressément que ces quartiers soient placés en dispositif de veille active et puissent bénéficier des moyens de droit commun.

Les moyens de droit commun concernent les effectifs mobilisés par chacune des institutions (l'État, la Région, le Département, les communes, la Chambre de Commerce Grand Lille, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Caisse des Dépôts et Consignations, la MEL, la CAF) dans le cadre des services de proximité qu'elles mettent en place, les équipements publics qu'elles gèrent directement et indirectement et enfin les capacités financières liées à des politiques publiques se traduisant soit par des dispositifs ad hoc, soit par des capacités de subventionnement à des opérateurs publics et privés.

Pour illustration, l'ensemble de la géographie retenue par l'intercommunalité est éligible à des financements spécifiques de la Région (Quartiers Politiques de la Ville de l'État, quartiers vécus, quartiers de veille et, le cas échéant, géographie complémentaire retenue par l'intercommunalité).

De la même façon, le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) a vocation à financer de façon quasi-exclusive les trois orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance (jeunes et prévention de la récidive, violences intrafamiliales et conjugales – aide aux victimes, tranquillité publique). L'octroi du FIPD aux communes et intercommunalités est subordonné à la mise en œuvre de TIG (Travaux d'Intérêt Général) ou d'actions d'insertion, de réinsertion ou de prévention de la récidive destinées aux personnes placées sous-main de justice. Le FIPD concerne également les territoires de veille active.

Enfin, pour information, les quartiers de veille de la politique de la ville représentent une population totale de 158 160 habitants, soit 14 % de la population métropolitaine.

La Ville de Lomme a par ailleurs une volonté forte de mettre l'accent sur l'accompagnement des jeunes suivis dans le cadre des différents dispositifs mis en place sur son territoire, notamment dans le cadre des dispositifs ci-après mentionnés.

En conséquence, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à valider et transmettre l'ensemble des projets de la Ville déposés dans le cadre du Contrat de Ville d'Agglomération ;
- ◆ **ALLOUER** à l'AREFEP (SIRET n° 793 625 526 00017) une subvention d'un montant total de 17.400 €.
- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention entre l'association et la Ville, ci-annexée ;
- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants soit 17.400 € au chapitre 65, fonction 338, article 65748, opération 1056 : AREFEP « Médiation à l'emploi : 2 sites Perspectives Emploi Loos et Perspectives Emploi LOMME Dispositif intercommunal » - code service NHC.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

M. LAURENT ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié le 26 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

CONVENTION Année 2023

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Lille – Commune associée de Lomme, représentée par son Maire délégué, Monsieur Olivier CAREMELLE, Sise 72 avenue de la République BP159 – 59461 LOMME, n° SIRET : 215 903 355 000014, Code NAF : 8411 Z, dûment habilité à la signature de la présente convention par délibérations n° du Conseil Communal du 12 octobre 2023 et n°.....du Conseil Municipal du 13 octobre 2023,

désignée ci-après par “la
Commune de Lomme”,
d’une part,

La section du Centre Communal d'Action Sociale de la commune associée de Lomme, situé à l’Hôtel de Ville avenue de la République, 59160 Lomme, représenté par Monsieur Olivier CAREMELLE, Président du CCAS, dûment autorisé par délibération du Conseil d’Administration du XXXX et désigné dans ce qui suit par les mots « le CCAS », N° de SIRET : 265 903 559 00010,

désignée ci après « le CCAS
de Lomme »
d’autre part

Et

L’Association AREFEP (Actions Ressources pour l'Emploi, la Formation et l'Education Permanente) association déclarée en Préfecture du Nord - SIRET 399 586 791 00028 – Code APE 8559A dont le siège social est sis au 29/33 Rue Louis Braille à Loos - 59120 , représentée par son Président Monsieur Alain FALIU, dûment habilité aux fins de signature de la présente convention,

désignée ci-après par
“l’Association AREFEP ”,
d’autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT ENTRE LES PARTIES

Dans le cadre du Contrat de Ville d'agglomération 2015-2023, la Commune de Lomme souhaite développer l'offre de soutien à la population et renforcer les dispositifs d'inclusion sociale et professionnelle. Elle s'appuie, en ce sens, sur les services du Centre Communal d'Action Sociale pour agir sur le territoire de la Commune.

La Commune de Lomme a par ailleurs une volonté forte de mettre l'accent sur l'accompagnement des jeunes suivis dans le cadre des différents dispositifs mis en place sur son territoire, notamment dans le cadre des dispositifs ci-après mentionnés.

L'Association AREFEP propose un accompagnement des publics défavorisés notamment au travers des actions de retour à l'emploi et d'alphabétisation

ARTICLE 1 : OBJET

La Commune de Lomme et le CCAS de Lomme, au travers de ladite convention, souhaitent missionner l'Association AREFEP pour deux actions :

- L'action « Perspectives emploi »
- L'action alphabétisation « un groupe de femmes accède aux ressources culturelles et à la formation, à partir d'un projet collectif de proximité »

ARTICLE 2 : INTERVENTIONS MISES EN ŒUVRE PAR L'ASSOCIATION AREFEP

L'association AREFEP mettra en œuvre des ateliers d'alphabétisation au sein de la Commune de Lomme, notamment dans les quartiers de veille Lomme Marais Mont à Camp et Mitterie ainsi qu'un accompagnement du public en recherche d'emploi au travers de l'action « Perspectives Emploi » afin de mettre en adéquation les propositions d'emploi locales et la demande du public défavorisé (20 lommois). L'Association AREFEP pourra s'appuyer sur les actions de proximité déjà existantes afin de proposer aux groupes de femmes participant à l'action Alphabétisation une intégration à d'autres activités d'habitants.

L'Association s'engage à réaliser des retours réguliers de l'avancement de son action. A cet effet, des réunions trimestrielles seront organisées avec la Commune de Lomme afin de réaliser un état de situation des personnes accompagnées pour chacune des actions. Un tableau de bord qualitatif et quantitatif de l'accompagnement des personnes suivies comprenant le détail des différentes actions entreprises sera établi et adressé en amont de chaque réunion.

L'association s'engage à adresser à la Commune de Lomme, chaque année, un compte rendu détaillé pour chacune de ces actions ainsi qu'un bilan financier.

En ce qui concerne l'action « un groupe de femmes accède aux ressources culturelles et à la formation, à partir d'un projet collectif de proximité », l'association s'engage à réaliser au

moins une séance par semaine hors vacances scolaires à Lomme dans les locaux qui lui sont octroyés. Dans le cadre d'une reprise de la crise sanitaire, le nombre de séances sera ajusté en étroite collaboration avec la Commune de Lomme afin que le suivi des bénéficiaires puisse être assuré.

En ce qui concerne l'action « Perspectives emploi », l'association s'engage à accueillir les jeunes lommois qui lui sont adressés et à les accompagner dès leur prise de contact afin de maintenir le lien avec eux. Il est demandé de pouvoir informer régulièrement les partenaires de la suite des parcours des personnes suivies afin de garantir la bonne articulation.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT DE L'ACTION

La Commune s'engage à verser à l'association, pour l'année 2023 :

- Pour l'action « Perspectives Emploi », la somme de 17.400 Euros

Le CCAS de Lomme s'engage à verser à l'association, pour l'année 2023 :

- Pour l'action « un groupe de femmes accède aux ressources culturelles et à la formation, à partir d'un projet collectif de proximité » la somme de 10.000 euros

ARTICLE 4 : LOCAUX MIS A DISPOSITION PAR LA COMMUNE

La Commune mettra à la disposition de l'association, qui l'accepte, les lieux suivants, en leur état actuel, déclarant avoir entière connaissance de leurs avantages et de leurs défauts :

- Salles d'activité des Maisons des solidarités :

L'association a été mise au courant des règles sanitaires mises en place et de la jauge maximale des différentes salles utilisées. Elle s'engage à respecter les consignes sanitaires qui lui ont été spécifiées. Le calendrier d'utilisation des salles est choisi en commun accord avec le service responsable de la gestion des maisons des Solidarités. Ces salles sont mises à disposition de l'association à titre gratuit.

ARTICLE 5 : PRISE D'EFFET ET DUREE

La présente convention est conclue pour une durée comprise entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

ARTICLE 6 : VALORISATION COMPTABLE DES AVANTAGES EN NATURE

L'article 13 de la Loi du 6 février 1992 stipule qu'une liste des concours aux associations, sous forme de prestations en nature, doit être jointe au budget primitif et au compte administratif de la Commune.

Il faut entendre par prestations en nature, les prestations effectuées par la Commune au profit à l'association.

Par conséquent, tout avantage en nature, du point de vue économique ou financier dont aura bénéficié le locataire, lui sera précisé en fin d'exercice par la Commune, afin que l'association inscrive en charges et en produits la valeur des avantages en nature reçus au cours de l'année écoulée.

ARTICLE 7 : UTILISATION DES LOCAUX

Sauf accord préalable de la Commune, les locaux ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles précisées par la présente convention.

En aucun cas, les locaux ne pourront être utilisés à des fins d'ordre privé ou commercial contraires aux objectifs non lucratifs de l'association, définis dans la convention.

La Commune permet à l'association l'utilisation gratuite des locaux précités mais se réserve le droit de les utiliser éventuellement pour ses propres besoins.

ARTICLE 8 : ENTRETIEN DES BATIMENTS

La Commune s'engage à prendre en charge les frais d'entretien des bâtiments, à assurer directement la responsabilité de l'équipement et des installations techniques, à assurer l'immeuble et les biens mobiliers confiés.

La Commune s'engage également à prendre en charge les frais d'eau, de chauffage, d'électricité et de nettoyage afférents aux locaux.

En cohérence avec le plan lillois pour le climat et les mesures complémentaires de sobriété prises au regard du contexte actuel, une attention particulière est portée par la Ville sur les usages et consommations énergétiques de ses partenaires, particulièrement ceux occupant des bâtiments municipaux. Un « contrat de sobriété » est ainsi intégré aux engagements respectifs.

L'Association AREFEP s'engage à prendre soin des locaux et matériels. L'association veillera au respect et à l'application du règlement intérieur des installations mises à disposition. Toute dégradation des locaux ou du matériel provenant d'une négligence de l'Association AREFEP ou d'un défaut d'entretien, devra faire l'objet d'une mise en état aux frais de l'Association.

ARTICLE 9 : ASSURANCES

L'Association AREFEP souscrira une police d'assurance de responsabilité civile générale couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers, des usagers ou des agents de la Commune à propos de tous les dommages corporels, matériels et immatériels, consécutifs ou non, pouvant survenir du fait de l'exploitation des lieux ou de la réalisation de travaux d'aménagement. L'occupant a la charge des réparations des dommages causés par lui-même, ses personnels ou ses entrepreneurs notamment aux ouvrages mis à disposition par la Commune.

L'Association AREFEP transmettra à la Commune la copie d'assurance ainsi que l'attestation correspondante dans les 8 jours de la date de signature de la présente convention.

L'Association AREFEP devra informer la Commune de tout sinistre ou dégradation qui surviendrait dans les locaux, alors même qu'il n'en résulterait aucun dégât apparent.

ARTICLE 10 : INCESSIBILITE DES DROITS

La présente convention étant conclu intuitu personae, l'Association AREFEP ne pourra céder les droits en résultant à qui que ce soit. Il ne pourra pas notamment sous-louer tout ou partie des locaux.

ARTICLE 11 : EXPIRATION

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté.

ARTICLE 12 : RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de litige, seul le tribunal administratif de Lille est compétent en la matière.

Tribunal Administratif de Lille, 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039, F-59014 Lille Cedex.

E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr. Tél. 03 59 54 23 42. Fax. 03 59 54 24 45. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.* »

Fait à LOMME, le

M. Alain FALIU

Pour le Maire de Lille et par délégation,
Le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme
M. Olivier CAREMELLE

Président de
L'Association AREFEP

Président du CCAS de Lomme
Conseiller Départemental du Nord

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

PERSPECTIVES EMPLOI LOMME – Année 2023

DEPENSES		RECETTES	
CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat	2 560	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	2 000	74- Subventions d'exploitation(1)	
Autres fournitures	560	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	17 370	- Crédits spécifiques PV	
Locations	12 000	- Droit commun (préciser le service)	
Entretien et réparation	4 200	Région(s):	
Assurance	930	- Crédits spécifiques PV	
Documentation	240		
62 - Autres services extérieurs	13 410	- Département(s):	72 684
Frais postaux et télécomm.	4 300	Commune(s):	
Publicité, publication	700	- Ville de Lomme	17 400
Déplacements, missions	8 300	Organismes sociaux (à détailler):	
Services bancaires, autres	110		
63 - Impôts et taxes	310		
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes	310		
64- Charges de personnel	166 000	Fonds européens	129 076
Rémunération des personnels,	119 350	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,	35 650	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel	11 000	-	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières	150		
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements	360	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action	19 000	I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	19 000		
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	219 160	TOTAL	219 160

NE PAS INDIQUER LES CENTIMES

Association A.R.E.F.E.L.
 Actions Ressources Emploi
 Formation Education Permanente
 29/33 rue Louis Praille
 59120 LOOS
 Tél. 03 20 17 20 50 - Fax 03 20 17 20 51

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

ALPHABETISATION LOMME – Année 2023

DEPENSES		RECETTES	
CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat	100	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	100	74- Subventions d'exploitation(1)	
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	50	- Crédits spécifiques PV	
Locations		- Droit commun (préciser le service)	
Entretien et réparation			
Assurance	50	Région(s):	
Documentation		- Crédits spécifiques PV	
62 - Autres services extérieurs	320		
Frais postaux et télécomm.	120	- Département(s):	
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions	200	- Ville de LOMME	10 000
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel	9 275	Fonds européens	
Rémunération des personnels,	7 142	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,	2 133	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action	255	I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	100		
Frais financiers			
Honoraires	100		
Impôts et taxes	55		
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	10 000	TOTAL	10 000

NE PAS INDIQUER LES CENTIMES

Association A.R.E.F.E.P.
 Actions Ressources Emploi
 Formation Education Permanente
 29/33 rue Louis Braille
 59120 LOOS
 Tél. 03 20 17 20 50 - Fax 03 20 17 20 50

BILAN 2022

PERSPECTIVE EMPLOI LOMME IOD

L'équipe:

- Eric LOUCHART Directeur de l'AREFEP
- Mona KHELIFI Responsable Equipe IOD
- Séverine BOULOGNE Chargée de Mission IOD
et Référente socioprofessionnelle
- Claire Lecerf Chargée de mission IOD



RAPPEL DES ENJEUX IOD

2

Prospecter des entreprises, capter et négocier des offres d'emplois durables (CDI ou CDD 6 mois temps complet ou 17 h / semaine minimum)

Elaborer les procédures d'intégration des nouveaux salariés avec l'entreprise pour la réussite de la période d'essai

Proposer rapidement un choix d'offres multiples et des mises en relation avec le monde de l'entreprise

Intervenir tout au long de la période d'essai afin d'optimiser l'intégration et l'évolution du nouveau salarié

Avec les partenaires et les employeurs, mobiliser des solutions afin de bloquer l'accès ou le maintien à l'emploi



Transfer AGV



Ville de

Lomme



COOPERATION AVEC LES ENTREPRISES

3

Prospection et captation d'offres d'emploi

Analyser leurs besoins et les postes à pourvoir

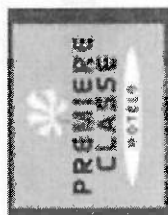
Influencer les processus de recrutement

Faciliter l'intégration et l'évolution des nouveaux salariés



COOPÉRATION AVEC UN RÉSEAU DE 76 ENTREPRISES

le réseau IOD de l'AREFEP compte 359 entreprises sur la métropole Lilloise
dont 42 sur la commune de Lomme



Campanile  Carrefour Lomme

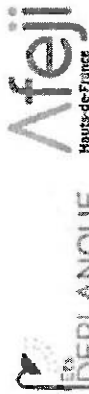


Intermarché

Les Pépites
de Clapette

Jeff de Bruges

CAP EMBAL
EMBALLAGE À VOTRE MESURE

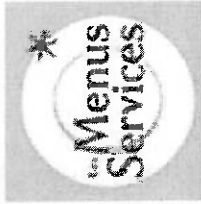


le journal
de mon enfance



Lomme Primeurs

NISSAN LOMME



Créer des opportunités, réaliser vos savoir-faire.



MAISON BALLESTER SENECHAL



Fruits - Légumes - Corbeilles de fruits



L'EQUIPE A REALISE SUR L'ANNEE

286 INTERVENTIONS EN ENTREPRISE

5

- 49 Premières visites avec l'objectif d'entamer une nouvelle coopération (exclusivité et négociation des offres d'emploi , analyse de situation de travail, rencontre du collectif de travail)
- 85 relances et visites de poste en action
- 63 Mises en relation en tripartite avec le Professionnel, le Recruteur et la chargée de Mission IOD (mise en relation avec toujours la présence au moins d'un membre de l'équipe)
- 89 Suivis de post-embauche (accompagnement pour appui post embauche en tripartite pour validation de période d'essai, pérennisation sur le poste et négociation sur les évolutions de contrat)



Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

AR.EEP

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

Centre de Recherche et d'Appui à l'Emploi

COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES ET LEVEE DES FREINS

6

**Informier et orienter des demandeurs d'emploi
en situation de précarité ou d'exclusion
professionnelle**

**Contribuer à lever les freins à l'accès
et au maintien en emploi**



RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES

7

L'équipe coopère avec 24 partenaires différents et a réalisé 68 rencontres et échanges avec ses partenaires depuis le début d'année, dont 34 avec l'UPAS, le CCAS de Lomme, la Mission locale de Lomme, Point Info Jeunesse de la ville de Lomme.

Les comités techniques trimestriels ont repris avec régularité sur cette année 2022, permettant des échanges riches et favorisant les orientations vers notre action IOD.



Ville de
Lomme

LEVEE DES FREINS A L'ACCES ET AU L'EMPLOI

- 2 Freins illettrisme : 2 démarrages avec maintien en emploi après négociation avec les entreprises pour 2 jeunes, dont pour l'un 1 maintien en poste sur un CDI en cours de validation de période d'essai, et pour l'autre actuellement dans l'action avec pour perspective de démarrer un contrat de travail
- 2 Freins logement : 2 jeunes en démarrage de poste, pour l'un suite à la renégociation avec l'employeur , solution temporaire apportée par l'employeur et pour l'autre une perte de contact
- 1 Frein garde d'enfant : négociation et aménagement des horaires de travail et demande d'aide financière auprès des services du Département pour une personne ayant démarré un CDD avec perspective de CDI

LE PUBLIC LOMMOIS (dont les moins de 26 ans) ACCOMPAGNE PAR L'EQUIPE DE PERSPECTIVE/EMPLOI LOMME

9

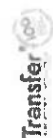
ORIGINE DES ORIENTATIONS 2022	ORIENTATIONS	ACCUEILS	ENTREES	ZOOM 18/26 ANS	
				ENTREES	
CCAS de Lomme	12	16	16		1
Point Info jeunesse	3	3	3		3
Mission Locale de Lomme	16	9	10		10
UPAS Unité de Proximité et d'Accompagnement Social	8	7	8		7
Spontanés lommeois (bouche à oreille)	9	7	8		2
Service du Département	11	9	14		1
EPDSAE Foyer Mère Enfant	2	0	0		0
PLIE	2	2	2		0
Cumul	63	53	61		24



En 2022 : 60% d'augmentation



Ville de
Lomme



COOPERATION AVEC LES PROFESSIONNELS

10

Permettre la reprise d'emploi en privilégiant l'accès à des contrats durables de droit commun

Proposer des offres d'emploi et des mises en relation avec des employeurs

Appuyer et soutenir lors du recrutement

Accompagner la réussite pour l'intégration en entreprise



ZOOM sur les 24 jeunes Lommois

Propositions d'offres d'emploi - Mises en relation en entreprise

Démarrage sur des contrats toutes durées confondues

11

100% des 24 jeunes Lommois accompagnés se sont tous vu proposer en moyenne 7 offres d'emploi durables et négociées par l'équipe auprès d'entreprises partenaires ou nouvellement partenaires

79% (19) ont bénéficié d'au moins une mise en relation en entreprise avec la présence et le soutien d'une chargée de mission

71% (17) ont démarré un contrat de travail toutes durées confondues



AR EEFIP
ASSOCIATION REGIONALE
DES CHAMBRES D'INDUSTRIE
ET D'ARTISANAT



Transfer

Ville de

Lomme



LES SORTIES EN REPRISE D'EMPLOI

37 lommois sont sorties de notre action dont 12 de moins de 26 ans

12

17 ont obtenu une sortie en emploi durable dont 58% (7) de moins de 26 ans
sont sortis en emploi durable

8 en CDI Temps Partiel ou Temps complet dont 5 ont moins de 26 ans

4 en CDD de plus de 6 mois TP ou TC dont 2 moins de 26 ans

1 en CDD de moins de 6 mois

4 en Contrat aidé

19 Sorties autres :

8 sont injoignables ou ont déménagé dont 4 de moins de 26 ans

2 ont des problèmes de santé

5 sont en recherche autonome dont 1 de moins de 26 ans



Tous nos remerciements aux représentants de la ville de Lomme pour leurs confiances et leurs soutiens, aux partenaires, au public et aux entreprises partenaires



Accès aux ressources culturelles et à la formation pour un groupe de femmes à Lomme Mitterrie

Alaa au Palais des Beaux-Arts, sept. 2022



BILAN 2022

L'atelier existe depuis septembre 2013. Tout d'abord financé dans le cadre du dispositif Politique de la Ville (CUCS) il est aujourd'hui financé par la Ville de Lomme.

Responsable de l'action : Eric Louchart, A.R.E.F.E.P.

Formatrice et coordinatrice : Christine Prigent , A.R.E.F.E.P.

Médiatrices culturelles : Christelle Willoqueaux et Nathalie Ficheux, A.R.E.F.E.P.

Accueil à la maison du projet : Zoé Guedet et Linda Deschodt, Mairie de Lomme

Objectifs de l'atelier :

- Créer du lien social, proposer un lieu d'échanges et de rencontres pour les femmes
- Permettre l'accès aux ressources culturelles et à la formation à partir d'un projet collectif de proximité
- Progresser en langue française (orale et écrite) pour acquérir de l'autonomie dans la vie quotidienne

Lieu de l'action en 2022 :

- Maison du projet Mitterrie, rue des villas, Lomme

Organisation de l'action :

- Accueil : inscription suite à un premier entretien (lieu du 1er RDV choisi en fonction de la personne) et/ou intégration spontanée
- L'atelier est à entrées et sorties permanentes
2 séances de 2h par semaine -hors vacances scolaires

Ressources pédagogiques :

- Centre de ressources A.R.E.F.E.P., documents authentiques, documents authentiques didactisés, photos, dessins, réseaux sociaux et supports numériques, téléphones portables, enceinte, 1 ordinateur prêté par Zoé Guedet.
- Outils de la pédagogie Gattegno
- Sites Internet FLE (supports papier, en ligne, audios...), applications, Médiathèque de Lomme, sorties

Partenariats

- Maison du projet Mitterie, Ville de Lomme
- Médiathèque de Lomme
- Espace parents, Ville de Lomme
- Organismes de formation (formations région SIEG)

Orientation du public :

- Bouche à oreille
- CCAS et Mairie de Lomme
- CADA de Lille -Afeji
- AREFEP, dispositif SIEG
- Maison du Projet
- UTPAS Lomme Lambersart
- POLE EMPLOI

L'orientation du public a repris à partir de la fin de la jauge. Nous avons accueilli 7 nouvelles personnes et 6 personnes ont intégré. La dernière a trouvé un travail avant le démarrage.

Fréquentation :

Le service s'est trouvé dégradé suite au premier confinement (2020) et aux conséquences (jauge limitée à partir de juin 2020)

Nous avons fait des propositions (autres centres de formation, appelés, ou accompagnement des personnes sur place pour De Lellis par exemple). Nous avons établi un critère pour tenter d'être justes en réduisant la jauge : nous avons pris les personnes les plus débutantes à l'oral en français.

Nous avons maintenu l'accueil individuel et fait des propositions après un premier entretien : orientations dans d'autres organismes ou propositions de centres sociaux, inscriptions sur liste d'attente.

Enfin, à partir de juin 2022, nous avons accueilli de nouvelles personnes. C'est ainsi que 12 personnes ont pu participer à l'atelier en 2022.

Dans les effectifs nous ne comptons pas les personnes qui n'ont pas intégré la formation après le premier entretien. L'atelier ne répondait pas à leur besoin d'une formation à temps plein par exemple (orientation dans ces cas-là vers d'autres centres de formation, notamment sur les formations FLE du SIEG)

Récap de la fréquentation depuis 2015 -en nombre de personnes sur l'année :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
15	18	20	30	22	18	7	12
					Interruption 1 ^{er} confinement	Interruptions + jauge limitée	Jauge limitée j4 juin

LE PUBLIC

12 personnes ont suivi la formation en 2022 : 7 + 5 à partir de la fin de la jauge limitée

Pourquoi je viens à l'atelier ? Paroles de stagiaires :

Je viens pour apprendre le français, la lecture, les mots, les sons et l'alphabet.

Je viens pour apprendre à lire, et à écrire, pour me débrouiller dans la vie.

Je viens pour me vider mon cerveau, pour sortir la nostalgie.

Pour m'aider à faire des choses comme les rendez-vous, les messages, le docteur.

Je viens pour changer les idées.

Pour oublier beaucoup de choses.

Quand je viens ici j'oublie tout je pense à rien, je pense à apprendre.

Je pense à ce moment là qu'on est en train d'étudier.

Je viens pour parler avec mes amis. Je rencontre d'autres nationalités, j'adore ça.

Pour voir les différences entre les personnes.

Pour continuer à apprendre et à m'améliorer.

Pour changer et échanger.

Ca permet de faire de nouvelles rencontres. Je me sens un peu en famille parce que les femmes sont gentilles.

Chez le docteur ça va (il est iranien) mais avec l'école c'est difficile, et aussi avec les papiers pour Pôle emploi. Je viens pour apprendre la langue.

Pays d'origine : Afghanistan, Algérie, Bangladesh, Côte d'Ivoire, Chine, Maroc, Monténégro, Syrie

Langues : albanais, arabe, bengali, chinois, dari, dioula, farsi

1 personne parle un tout petit peu l'anglais en langue seconde

Scolarité dans le pays d'origine (pas de scolarité en France) :

Pas scolarisées 3

Primaire 5

Collège 2

Lycée 1

Niveau bac + diplôme comptabilité 1

Niveaux en français :

5 relèvent de l'alphabétisation et 7 du Français Langue Etrangère (F.L.E.) avec des niveaux TRÈS hétérogènes à l'oral et à l'écrit.

Alphabétisation : personnes peu ou pas scolarisées dans leur pays d'origine, n'ayant pas appris leur langue maternelle à l'écrit (elles n'ont pas appris à lire).

F.L.E. : personnes maîtrisant leur langue à l'écrit, elles sont allées à l'école et ont « appris à apprendre ».

Les personnes relèvent du niveau A1 ou A1.1 du CECRL (cadre européen de référence pour les langues) au niveau B2 à l'oral et/ou à l'écrit.

Voir tableau ci-dessous pour info sur les niveaux.

UTILISATEUR EXPERIMENTE	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
UTILISATEUR EXPERIMENTE	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
UTILISATEUR INDEPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
UTILISATEUR INDEPENDANT	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
UTILISATEUR ELEMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
UTILISATEUR ELEMENTAIRE	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions le concernant - par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. - et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Agés :

25 ans	1
30 ans	2
38 et 49	4
+ de 50	3
+ de 60	2

Lieux d'habitation : toutes les femmes sont lommoises

Quartier Mitterie	6
St Philibert	1
Marais	3
Métro Lomme Lambersart	2

Ressources

RSA	4
Salaire	2
Salaire mari	4
ADA (demandeur d'asile)	2

Expériences professionnelles

2 femmes travaillent actuellement (ménage et gardes d'enfants)

D'autres ont des expériences dans la cuisine, la vente de vêtements, le ménage + 1 assistante maternelle et 1 assistante en comptabilité

Contenus :



Etant donné les profils différents (parcours scolaires ou non, âges, langues d'origine...etc) nous adaptons les contenus et les façons de travailler aux personnes (par exemple le passage par l'écrit qui va être facilitateur ou pas dans l'acquisition de la langue).

Nous travaillons avec les personnes, en répondant directement à leur demande. En prenant chaque situation ou phrase qu'elles nous apportent spontanément comme un support d'apprentissage.

Nous travaillons aussi par thèmes afin d'aborder les actes de paroles et le lexique correspondant, nous systématisons sans cesse la grammaire et la phonologie.

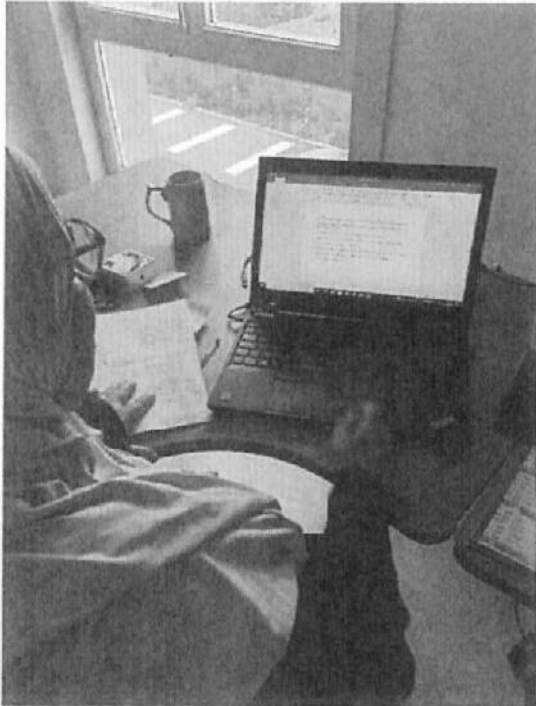
Nous alternons les 4 composantes de la langue : Compréhension et Expression Orales, Compréhension et Production Ecrite (CO PO CE PE) avec une priorité donnée à l'oral et à la conscience des sons et la syntaxe (ce qui nous permet de travailler le passage de l'oral à l'écrit, de préparer l'écrit tout en travaillant l'oral). Nous rappelons aux personnes que la compréhension peut se travailler seule : films, vidéos, podcast...lectures... etc Nous alternons le travail en groupe, sous-groupes, binômes, individuel. Et tâchons de valoriser les compétences de chacune.

Nous organisons des sorties (visites dans les villes de Lomme et Lille, repérages ...) ce qui nous permet de poursuivre en dehors, d'être en contexte réel, de travailler la mobilité et les repères dans

l'espace...et de faire se rencontrer les différents groupes de l'AREFEP : de multiplier ainsi les opportunités de parler le français.

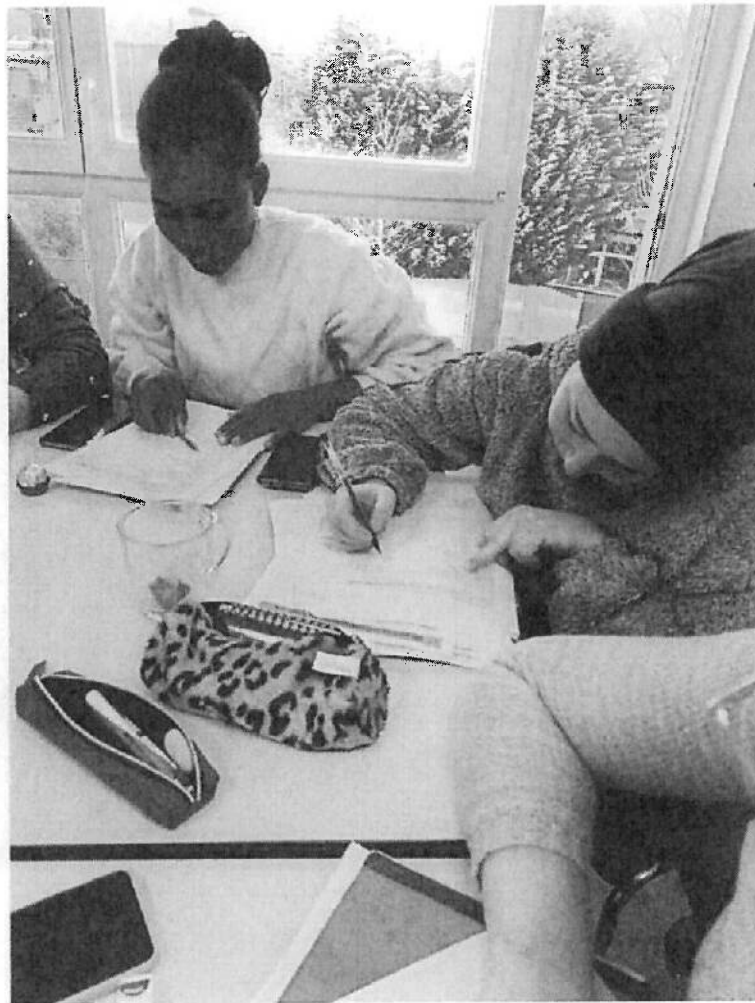
Enfin, nous avons créé un groupe sur un réseau social afin d'envoyer les phrases travaillées, les enregistrements de dialogues, des audios et des vidéos. Ainsi tâchons-nous de poursuivre la formation hors les murs, autre espace et autre temps grâce à l'espace numérique !





Mise à disposition d'un ordinateur portable par Zoé Gueudet, très pratique pour individualiser.





Atelier chant avec Marine ANDRIEUX

Pour un essai et avant une éventuelle proposition plus conséquente à la ville, nous avons organisé 3 séances de chant avec la cheffe de chœur Marine Andrieux, expérimenté dans l'approche du chant avec des personnes allophones (et autres..)



La langue passe par le corps et il n'est pas oublié dans l'atelier de Marine. Nous avons pu noter les effets sur l'apprentissage de la langue, ses sons et sa syntaxe. Et faire le rapprochement avec la méthode verbo-tonale (une des techniques FLE à laquelle nous nous intéressons).

Repas avec la Maison du Projet Mitterie

Cette année nous avons renforcé le lien grâce à Zoé Gueudet et Linda Deschodt, qui nous accueillent à la maison du projet (nous ouvrent la porte) et tissent des liens avec les personnes du groupe. Nous avons échangé et Linda et Zoé ont proposé des ateliers (atelier couture notamment mené par Linda) et ateliers jeux, tout au long de ce semestre. Le 08 Juillet, organisation d'un repas collectif de cuisines du monde pour enclencher sur d'autres ateliers durant l'été (proposés par Linda).





Sorties inter-groupes AREFEP :

Grâce au service Médiation Culturelle de l'AREFEP nous organisons des sorties inter-groupes qui permettent des échanges, des rencontres et des possibilités de parler français. Car les personnes en alpha/FLE qui ont des difficultés à l'oral sont confrontées à un problème récurrent : **parler français en dehors de l'atelier**. Nous tâchons de multiplier les possibilités de rencontres. Nous faisons coïncider les objectifs de différents stagiaires de différents groupes (notamment entre les personnes en apprentissage de la langue et les stagiaires Dynamique Vers l'Emploi qui travaillent sur leur projet professionnel). Parfois nous assistons à de nouvelles amitiés, découvrons de nouvelles compétences chez certains, aussi lorsque nous proposons des sorties avec les enfants (Parc de Lomme et Médiathèque, Zoo de Lille, Lille...)

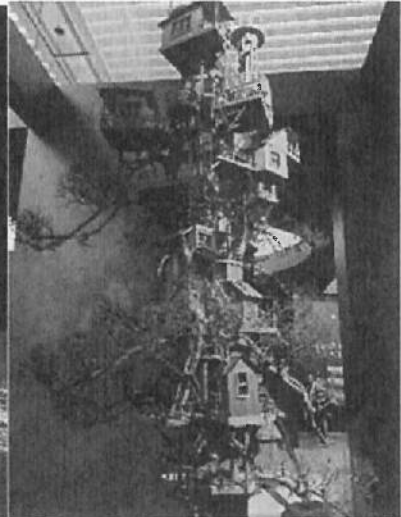
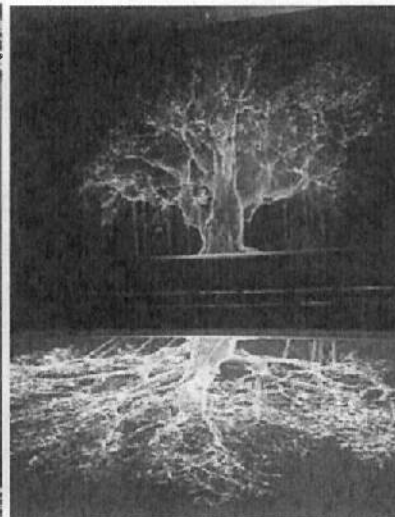


TEXTE DE NAIMA



« Au mois de Septembre on a fait une sortie au musée des Beaux-Arts de Lille. Nous sommes allées par le métro. On a trouvé plusieurs tableaux qui sont intéressants où il y a des oiseaux, la fée et un grand

arbre. Une guide nous a présenté beaucoup de choses. On a vu un film et un arbre construit avec des maisons de bois.





Nous avons dessiné des arbres avec de l'encre.

J'aime faire des sorties parce qu'on parle français. Je parle pas souvent français en dehors de la formation. » Kaltoum et Naïma



« Mardi dernier le 29 novembre 2022 on a visité avec mes copines de la formation **la Maison du Citoyen** à Lomme. C'est un endroit pour aider les gens dans plusieurs domaines surtout pour le droit français. Elle se trouve au 343 Avenue de Dunkerque.



Il y a un cyber-espace, c'est une grande salle avec des ordinateurs en accès libre.

Les horaires :

Mardi : 9h-12h / 14h-18h

Mercredi : 9h-12h / 14h-18h

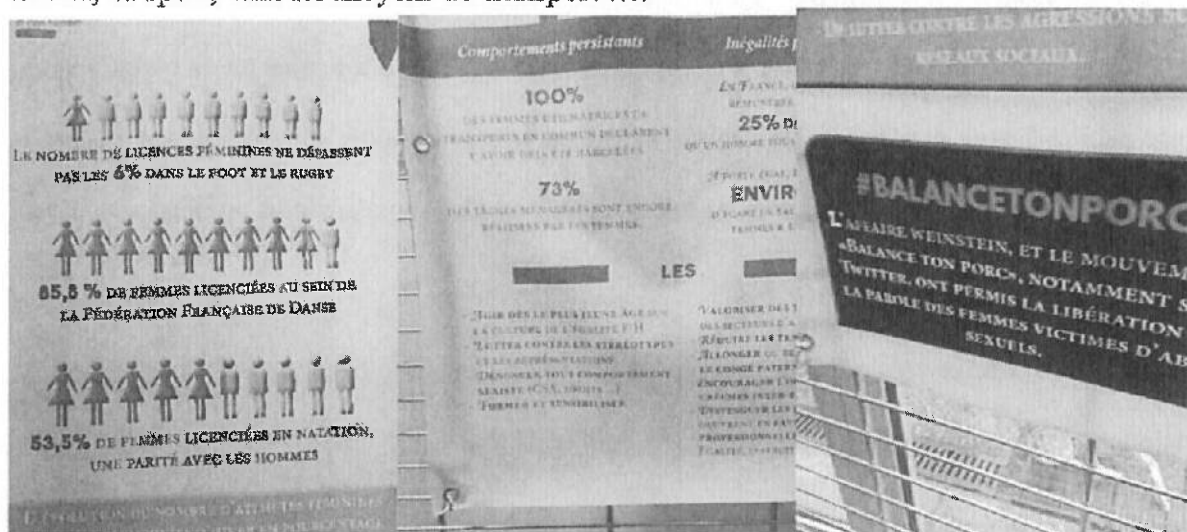
Jeudi : 14h-18h

Vendredi : 9h-18h / 14h-18h

Samedi : 9h -13h



On a vu une exposition qui explique la violence contre les femmes au travail, au sport, dans les moyens de transport



J'aime bien faire des sorties comme ça pour découvrir plus de choses parce que j'en ai besoin dans la vie. Aussi j'aime être ensemble avec mes amies hors de l'école.



Naïma

Critères de réussite et Effets de la formation

Le principal critère de réussite pour nous est l'assiduité des personnes. Un groupe très assidu, très volontaire. Une présence bien sûr soumise aux aléas de la vie (absences principalement pour maladies des personnes ou de leurs enfants). Chaque absence fait l'objet d'un message à la formatrice.

Il faut noter qu'il y a souvent moins de personnes aux sorties qu'à l'atelier de français. Les sorties sont parfois organisées en dehors du planning (selon les lieux et les possibilités de visites) mais elles figurent sur le planning mensuel.

La parole des usagers sur la formation est aussi un de nos critères : les personnes sont contentes de la formation et remercient les personnes qui la rendent possible. Elles ont beaucoup de plaisir à venir, autant pour la langue que pour le lien social. Elles sont très volontaires pour apprendre, malgré la difficulté d'apprendre une langue (surtout à l'écrit) à l'âge adulte, et malgré leurs nombreux soucis de santé.

Un autre de nos critères : les nouvelles entrées, 2 prévues à ce jour en Février 2023 + 2 entretiens de positionnement programmés à la fin de ce mois de Janvier 2023.

Progrès en langue française

Les personnes progressent à des rythmes très différents. Ce qu'elles vivent à l'extérieur joue un rôle essentiel car les 2 séances par semaine ne sont pas forcément suffisantes, c'est aussi pourquoi nous favorisons les suivis de parcours dans d'autres centres si l'objectif et l'organisation personnelle le permettent. Les FLE progressent + vite que les alphas, elles ont « appris à apprendre » en apprenant à lire et écrire leur langue maternelle. 1 femme chinoise semble ne pas progresser : en France depuis 24 ans, elle a travaillé 20 ans dans un restaurant chinois à Paris sans parler le français, a toujours utilisé « google traduction » en disant *moi pas compris français...* il est très compliqué de travailler sur ce qu'on appelle « les erreurs fossilisées ». Deux autres progressent peu en lecture, nous ne nous expliquons pas toujours ces différences dans l'apprentissage mais il est clair que certaines ont + de difficultés cognitives et cela s'explique parfois par le passé, ce que les personnes ont vécu.

Les progrès se voient dans les compétences linguistiques, sociolinguistiques (tu ou vous par exemple), mais également dans la capacité à communiquer, dans l'ouverture à l'autre (9 origines/nationalités différentes autour de la table). Aussi dans l'acquisition d'autonomie dans la vie quotidienne (*maintenant je vais seule chez le médecin* dit une ancienne), de confiance en soi (*je suis capable...je vois que d'autres le font...*) et d'affirmation de soi (effet du groupe).

Le groupe est un lieu d'apprentissage, d'échanges mais aussi un soutien pour les périodes difficiles que chacune traverse.

2 personnes du groupe travaillent et cela est régulièrement sujet de discussion (les compétences, les qualités requises, l'entretien d'embauche...) Ainsi travaillons-nous l'intégration et l'emploi.

Grâce aux rencontres, aux visites in situ, aux échanges et aux progrès linguistiques, nous notons donc des évolutions chez les personnes, même si elles ne nous ont pas attendus pour aller de l'avant !

Les interrogations :

-**L'espace** : nous n'avons finalement pas déménagé à la maison du projet Marais, cela ne rapprochait pas la majorité du groupe et nous obligeait à déménager les ressources et outils. Nous attendons le déménagement imminent ? pour la nouvelle Maison des solidarités.

-Nous avons fait le vœu d'y avoir accès (à la maison des solidarités) à 2 ou 3 **ordinateurs** (ce qui nous aiderait grandement dans l'individualisation -nous sommes malheureusement loin du siège de l'AREFEP qui fonctionne désormais en APP et propose diverses ressources auxquelles nous ne pouvons pas prétendre) et 2 **tableaux blancs** (précieux pour le travail de la graphie et de l'écriture en général).

-**La pérennité de l'action** reste une interrogation permanente. La viabilité économique, qui pose la question de notre fragilité et de notre possible équilibre, de notre capacité à poursuivre...

Bilan financier de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

PERSPECTIVES EMPLOI LOMME – Année 2022

DEPENSES		RECETTES	
CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat	2 466	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	1 926	74- Subventions d'exploitation(1)	
Autres fournitures	540	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	16 931	- Crédits spécifiques PV	
Locations	11 639	- Droit commun (préciser le service)	
Entretien et réparation	4 135		
Assurance	921	Région(s):	
Documentation	236	- Crédits spécifiques PV	
62 - Autres services extérieurs	13 073		
Frais postaux et télécomm.	4 257	- Département(s):	90 182
Publicité, publication	700	Commune(s):	
Déplacements, missions	8 016	- Ville de LOMME	17 400
Services bancaires, autres	100		
63 - Impôts et taxes	307	Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes	307	-	
64- Charges de personnel	156 374	Fonds européens	100 250
Rémunération des personnels,	112 073	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,	33 476	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel	10 825	-	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières	145		
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements	354	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action	18 182	I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	18 182		
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	207 832	TOTAL	207 832

NE PAS INDIQUER LES CENTIMES

Association A.R.E.F.E.F.
 Actions Ressources Emploi
 Formation Education Permanente
 29/33 rue Louis Braille
 59120 LOOS
 Tél. 03 20 17 20 50 - Fax 03 20 17 20 51

Bilan financier de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

ALPHABETISATION LOMME – Année 2022

DEPENSES		RECETTES	
CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat	100	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	100	74- Subventions d'exploitation(1)	
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
81 - Services extérieurs	50	- Crédits spécifiques PV	
Locations		- Droit commun (préciser le service)	
Entretien et réparation			
Assurance	50	Région(s):	
Documentation		- Crédits spécifiques PV	
62 - Autres services extérieurs	320		
Frais postaux et télécomm.	120	- Département(s):	
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions	200	- Ville de LOMME	10 000
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel	8 400	Fonds européens	
Rémunération des personnels,	6 468	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,	1 932	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action	1 130	I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	975		
Honoraires	100		
Impôts et taxes	55		
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	10 000	TOTAL	10 000

NE PAS INDIQUER LES CENTIMES

Association A.R.E.F.E.H.
 Actions Ressources Emploi
 Formation Education Permanente
 29/33 rue Louis Braille
 59120 LOOS

Tél. 03 20 17 20 50 - Fax 03 20 17 20 51